

Question écrite du 21 mars 2012 de M. Eric Bertinat: «Entretien des routes en ville de Genève».

L'état particulièrement vétuste des routes en ville de Genève engendre une grande insécurité pour celles et ceux qui empruntent ces voies de communication. Bas-côtés affaissés, nombreux nids-de-poule, revêtement routier gondolé, etc., sont autant de pièges pour l'utilisateur d'une automobile mais bien plus encore pour les deux-roues. Pourtant, en matière de circulation, la Ville de Genève est responsable de l'entretien de ses routes communales au sens de l'article 25, alinéas 1 et 2, de la loi sur les routes (L 1 10 – LRoutes). De plus, elle endosse également une responsabilité en cas de dommage résultant du défaut d'entretien de ses routes (art. 58 CO).

Selon une convention passée entre l'Etat et la Ville de Genève, l'Etat reverse à la Ville une partie de la subvention qu'il touche de la Confédération pour l'entretien de ses routes. Or, suite à l'interpellation urgente écrite (IUE 897) du 21 janvier 2010 que j'ai déposée au Grand Conseil sur l'entretien des routes en ville de Genève, le Conseil d'Etat a répondu que «s'agissant de la subvention que l'Etat touche de la Confédération pour l'entretien de ses routes, sa part est toujours reversée à la Ville de Genève et ce versement n'a jamais été interrompu, le Canton s'étant toujours acquitté de cette obligation. En revanche, au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux frais de police, il se justifie de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau et de procéder à des travaux lourds d'entretien et de mise aux normes».

Selon les déclarations de M. le conseiller administratif Rémy Pagani dans *La Tribune de Genève* du 24 juin 2011, un nouvel accord selon lequel l'Etat devait augmenter sa contribution effective était tombé à l'eau, empêchant ainsi à la Ville de Genève de procéder à la réfection et à la mise aux normes de son réseau routier et obligeant la Ville de Genève à adopter la stratégie du coup par coup suivante décrite par M. Pagani: «Nous avons des gens qui circulent dans la ville. Nous n'arrivons pas à tout faire, mais quand un citoyen nous signale un problème, nous intervenons rapidement.» Cette stratégie a d'ailleurs été rappelée par ce même conseiller administratif en séance plénière du Conseil municipal dans le cadre du vote du budget 2012 suite à une question du conseiller municipal UDC Thomas Bläsi. Depuis, un accord est intervenu entre la commune et le Canton. Ce dernier augmentera sa contribution d'année en année pour ces prochaines années.

Dans le même temps, le Conseil administratif a demandé l'ouverture d'un crédit net de 6 656 400 francs pour des travaux d'assainissement du bruit routier par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants «nouvelle génération» sur 200 rues (PR-909 du 3 août 2011).

Compte tenu du nouvel accord commune-Canton, quel échéancier a été mis en place, quelles priorités seront données à quelles routes et quand les travaux de réfection des routes communales débiteront-ils?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.